



## Litige sur une cloture de succession

Par **aspic**, le **17/03/2008** à **14:14**

bonjour, rnvoila un des co heritiers a etait condanné par voie de justice a restituer une somme a la succession lors de cette meme decision il n'etait un tiers inconnu a la dit succession. rncette ceance a produit depuis de nombreuse année des interets legal de retards de paiment; pour pouvoir solder sa ceance il veut prendre sur sa part d'heritage pour la remettre dans la quotite disponible (pot commun).rnrnpar ce biais il se ferait rembourser la moitié de ses frais de huissier par la succession plus une recuperation des interets produit par sa condamnation pour moitié le debiteur de plus etant condanné au debours et depens.rnegalement nous sommes les seules attaquants les interets de retarts nous reviennnent de plein droit ou doivent suivre le capital sachant que le juge na rien stipuler dans ce sens sur le fruit du montant rapportable.rndans le cas ou nous decidons de cloturer la succession dans l'etat ou irai les interets? vu que notre huisier a etablit de surcroit un pv d'attribution pour les ceances dû, aupres du notaire charger de la succession.rnrnapres questionnement du notaire chargée de la succesion elle ne sait pas pour les interets si ce rapportable a la succession ou directement aux attaquants rnrnmerci de vos reponse futur et avenir